

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE GONESSE

Département du Val d'Oise Arrondissement de Sarcelles
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 21 novembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt et un novembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de GONESSE légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances à Gonesse, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre BLAZY, Maire**.

Etaient présents :

Gonesse pour tous les gonessiens :

Madame GRIS	Monsieur HAKKOU	Monsieur ABCHAR
Monsieur JAURREY	Monsieur PIGOT	Madame VALOISE
Madame HENNEBELLE	Monsieur TOUIL	Monsieur DUBOIS
Monsieur RICHARD	Madame QUERET	Madame MURCIA
Madame MAILLARD	Madame PEQUIGNOT	Monsieur BARAN
Monsieur ANICET	Madame TORDJMAN	
Madame CAUMONT	Monsieur CAURO	
Monsieur BOISSY	Monsieur SAMAT	
Madame MOUSTACHIR		

Monsieur SABOURET

Agir pour Gonesse :

Monsieur TIBI
Monsieur HAROUTIOUNIAN
Monsieur YAPO

**Nombre de membres
composant le Conseil
Municipal : 35**

Bien vivre ensemble à Gonesse :

Monsieur OUFELLI

Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Nombre de membres
en exercice : 35**

Absents avec pouvoir :

Monsieur HAKKOU	à	Madame VALOISE
Monsieur DOS SANTOS	à	Monsieur CAURO
Madame RODRIGUES	à	Monsieur PIGOT

**Nombre de conseillers
présents ou
représentés : 30**

Absent excusé :

Monsieur OUCHIKH

Début de séance : 30

Absents :

Monsieur NDALA - Madame YOHALIN - Madame KARTOUT - Monsieur VIGOUROUX

Fin de séance : 27

Secrétaire de séance :

Monsieur CAURO

Départ de Monsieur TIBI à 22h30 puis de Messieurs HAROUTIOUNIAN et YAPO à 22h35.

OBJET : Motion contre l'intégration de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France dans la Métropole du Grand Paris.

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant que suite aux rumeurs persistantes annonçant un potentiel rattachement des communes constituant la plateforme aéroportuaire de Roissy Charles-de-Gaulle à la Métropole du Grand Paris (MGP), les élus du Conseil municipal de Gonesse considèrent :

Qu'après l'adoption en 2014 et 2015 des lois MAPTAM et NOTRe, la gouvernance de la Région Capitale autour de la Métropole du Grand Paris apparaît comme insatisfaisante. Le Président de la République a fait part de son intention de rediscuter le schéma actuel, avec les parties concernées, au premier rang desquels les collectivités franciliennes, dans le cadre d'une conférence territoriale spéciale.

Prévue initialement le 23 octobre 2017 et après avoir été reportée, la date de ce rendez-vous primordial pour l'avenir de la Région-capitale reste inconnue à ce jour.

Faute de communication claire de l'Etat sur cette question prioritaire, aux articles divers et variés, souvent contradictoires, parus dans la presse, aux différents échanges à tous les niveaux (Parlementaires, Président d'EPCI, Maires, etc.) et alors que le Gouvernement pourrait être amené à exposer prochainement une position proposant une évolution concernant notre périmètre intercommunal, contraire aux intérêts économiques, sociaux et environnementaux de notre territoire, le Conseil municipal souhaite rappeler, par la présente motion, ses attentes concernant cette réforme.

Considérant que la Métropole du Grand Paris, telle qu'elle a été conçue, s'est limitée à la zone dense de la Petite Couronne sans développer une réflexion sur la Grande Couronne et son périmètre, ce qui est totalement incohérent et peu compatible avec un développement durable des territoires composant l'ensemble régional, et qui entraîne pour la Grande Couronne une inacceptable relégation à plus ou moins brève échéance.

Considérant que le schéma métropolitain aujourd'hui en vigueur nie le principe de subsidiarité et ne résout que très imparfaitement la question de la gouvernance de la région capitale en recréant des territoires servants à ses frontières.

Considérant qu'à l'occasion de la première Conférence nationale des territoires, le 17 juillet dernier, et dans la perspective de la concertation sur le projet du Grand Paris, le Président de la République a émis le souhait "d'un projet ambitieux de développement de la première métropole française", pour "aboutir à une organisation institutionnelle stabilisée et efficace".

Considérant qu'un débat de cette importance ne peut se mener sans la communauté d'agglomération ainsi que les différentes communes qui la composent, dans un débat où la transparence et l'équité sont les axes fondateurs, afin de rechercher le consentement le plus large.

REAFFIRME son attachement aux deux départements du Val d'Oise et de la Seine-et-Marne et à la Région Ile-de-France, partenaires constructifs et fidèles des politiques locales, essentielles à la réalisation des projets communaux et intercommunaux.

REFUSE de façon claire et déterminée toutes intégrations dans la Métropole du Grand Paris.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,*



Jean-Pierre BLAZY

Le Maire soussigné, ATTESTE
Que le présent acte a été reçu en
sous-Préfecture, le : **- 7 DEC. 2017**

Publié, le : **- 8 DEC. 2017**

Pour le Maire et par délégation le
Directeur Général des Services


Hervé DE DEROY

*Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.